



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
E-mail : appbp@wanadoo.fr

Exemplaire N° 20 – AVRIL 2006 – adressé aux adhérents

EDITO DU PRESIDENT

Changement dans la continuité

Dans un passé récent, votre association s'est opposée aux décisions d'augmentation du prix des places de port ; elle continuera dans son rôle de défenseur des intérêts des plaisanciers, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement des installations.

Depuis le mois d'octobre, nous rencontrons régulièrement les autorités décisionnaires de la CCI et de l'Administration afin de réfléchir en commun sur les orientations et décisions à prendre. Nous sommes de ce fait tenus au courant des différents projets et informés des appels d'offres pour les travaux devant être réalisés à court terme.

Vous lirez par ailleurs les détails et le planning de ces travaux.

Merci à tous les adhérents qui nous ont déjà fait parvenir leur cotisation, le nombre d'adhérents à ce jour dépasse celui de l'année dernière à la même date, c'est bon signe pour la saison à venir, et c'est une grande satisfaction pour les membres du bureau et moi-même qui oeuvrons toute l'année.

Je profite de ces quelques lignes pour vous informer que cet édit est le dernier que je signe, ayant décidé au terme de cinq années de travail au sein du bureau de ne pas me représenter aux prochaines élections.

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous souhaite de bons préparatifs, car l'été n'est pas encore pour demain et bon vent dès que la météo le permettra.

Jean Paul DURAND

ASSEMBLEE GENERALE

Notre Assemblée Générale aura lieu le **Samedi 15 avril 2006** à 18 h30 salle du Foyer au Pouliguen. Pour démarrer au plus tôt la réunion, merci d'envoyer votre adhésion de **20 €** par courrier, avant cette date

Appel à candidature

Parmi le Conseil d'Administration, il y a cette année 6 membres sortants parmi les 15 administrateurs : P MINIER (plus de bateau), JP MAURICE, D BEIDO, JL HIRBEC, et G BOSIO (sortants rééligibles) et A. RIEUPEYROUX (démissionnaire)

Le 15 avril 2006, lors de notre assemblée générale, nous aurons à élire un nouveau conseil d'administration. Pourquoi pas avec vous, il suffit de faire acte de candidature par courrier adressé à notre président JP DURAND, pour le 1^{er} avril 2006 au plus tard. Les personnes qui ne pourront être présentes peuvent nous faire parvenir leur Pouvoir.

CHRONIQUE PORTUAIRE

Le Conseil Portuaire nous a taxé de 20%.

Suite à cette hausse prohibitive, le Bureau a décidé des actions suivantes :

Convocation d'un Conseil d'Administration extraordinaire avec décision des actions suivantes :

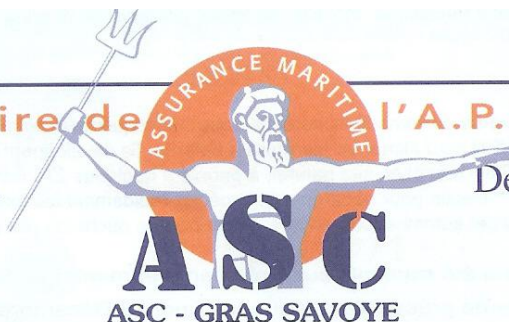
- ◆ **Conférence de presse** avec Ouest France, Presse Océan et l'Echo de la Presqu'île à laquelle assistaient Gérald BOSIO, Daniel BEISO, Jean Pierre MAURICE et Gérard VAUCLIN. Des articles sont parus dans ces journaux et sont consultables au local de l'Association :
Presse Océan du 14/12/2005,
Ouest France du 14/12/2006 et
l'Echo de la Presqu'île du 16/12/2005.
- ◆ **La télévision locale NANTES 7** s'est déplacée et a interviewé à cette occasion nos représentants Daniel BEISO et Jean Pierre MAURICE
- ◆ **Courriers aux mairies de La Baule et du Pouliguen.** Nous avons reçu une réponse de Monsieur le Maire de La Baule qui nous précise qu'à la suite d'un contrôle de la Cour des Comptes Régionale, cette dernière lui a signifié que seuls les investissements peuvent être financés sur les deniers publics, or elle ne considérerait pas le dragage comme une dépense d'investissement mais de fonctionnement d'où l'augmentation de 20% résultant du désengagement du Conseil Général qui n'a pas comme dans le passé subventionné les travaux de désenvasement du port.
Nous attendons toujours une réponse de la mairie du Pouliguen (qui a voté l'augmentation !).
- ◆ **Courrier de l'APPBP avec l'UNAN 44** cette dernière association a fait un communiqué de presse (voir PPB N° 19) et a contacté le vice président du Conseil Général Mr B.DENIAUD (voir courrier page 2) il lui a été répondu quelle rencontrerait prochainement le président de l'UNAN 44 qui est toujours dans l'attente d'un rendez vous.....
- ◆ Face à cette décision d'augmentation que nous n'approuvons pas, toutes nos actions restent dirigées vers la défense des usagers du Port, en conséquence, le Conseil d'Administration a voté la suspension des « Pucés Nautiques » pour l'année 2006 afin de se recentrer sur sa vocation première : la défense de vos intérêts.
- ◆ L'association a pris bonne note de vos réactions. Et si une suite favorable n'était pas donnée à nos revendications, nous nous réservons le droit de mener les actions qui nous paraîtraient appropriées.

Le Bureau

Partenaire de ASSURANCE MARITIME I'A.P.P.B.P.

L'assureur de la plaisance.

Nos tarifs en ligne : ASC. FR



Des garanties sans vétusté.

Le Pack sérénité.

Port de Plaisance - 44380 PORNICHET - Tél. 02 28 55 01 01 - Fax. 02 28 55 01 09 - E-mail : contact@asc.fr

COURRIER DE L'UNAN 44 AU CONSEIL GENERAL



Ci-après le contenu du mail adressé par l'UNAN 44 au CONSEIL GENERAL le 12 décembre dernier, expédié également par voie postale le même jour à Monsieur Deniaud vice président du Conseil Général.

Une copie mail était également adressée à l'opposition.

Les termes en étaient les suivants :

Monsieur le Vice-président,

Outre mon respect et les propos courtois que nous avons tenu à l'issue du dernier Conseil Portuaire de Pornic (en juin) qui ne s'altéreront pas, j'en suis convaincu, je tenais à vous faire part pour transmission au président Monsieur MARESCHAL, de ma désapprobation et de notre total désaccord concernant la position du Conseil Général envers la plaisance, mais plus particulièrement pour ce qui touche aux dragages pour causes d'envasement des ports dont le Département a la charge par délégation de décentralisation.

Pour mémoire, voir notre lettre ouverte adressée à Monsieur le président du Conseil Général en juin dernier, commune à tous les Conseils Portuaires de notre littoral (signée par les représentants des associations locales de plaisanciers) et la réponse de Monsieur MARESCHAL qui confirme au nom du CG, ne plus vouloir subventionner les frais et coûts de ces dragages.

Cette semaine les navigateurs de La Baule Le Pouliguen font les frais de cette première mesure et devront s'acquitter, parce qu'ils y circulent et y stationnent (au-delà des frais répartis d'aménagements et de la gestion du port comme il se doit...), des coûts d'entretien du patrimoine dont vous avez la charge et que vous devez maintenir en état, mettre en bon état à la disposition de tous les usagers... Avec ou sans les plaisanciers, ce patrimoine nous est commun.

Un vote de pure forme puisque sans réelle valeur au sein des conseils portuaires déséquilibrés dans ses parties et surtout sans influence sur votre décision comme nous le savons tous, a été demandé. Inutile d'en rajouter...

Représentant de l'UNAN 44 qui regroupe les associations de plaisanciers des ports de Loire Atlantique, principalement de classe moyenne et dont la contribution entretien la vie économique et les emplois locaux induits, je suis atterré de cette absence de discernement. Nos commissions internes traitent déjà de tous ces sujets et nous savons que la petite plaisance génère de bons résultats économiques en évolution pour ses collectivités à contrario de la grande plaisance dont les retombées connues sont quasi nulles.

Nous nous insurgons verbalement et ne pouvons accepter la position arbitraire du Conseil Général.

Votre tutelle, que ce soit l'Etat, les Ministères ou les différentes Administrations, nous consultent dès lors que les sujets touchent à la plaisance (logique non?). Nous participons à des commissions au niveau national, siégeons au Conseil Supérieur (voir les fiches jointes), informons et débattons avec les commissions d'autres départements dans le cadre du nautisme, de l'environnement du littoral, de l'aménagement et l'entretien des sites portuaires (logique non?)... MAIS PAS AVEC VOUS !!!...

Nous déplorons bien sur ce manque de démocratie mais surtout l'absence de professionnalisme politique si je peux l'exprimer ainsi.

VOUS êtes ELUS, nous sommes contribuables, en quelque sorte employeurs puisque les échéances rectifient parfois les contrats qui nous lient et avons de ce fait à nous prononcer. Nous revendiquons ce droit dans la mesure où les sujets traités sont spécifiques.

Nous aurions souhaité qu'un débat s'instaure auprès d'une commission de celles dont vous parlez parfois dans les médias, qui touchent à la mer et dont nous les intéressés, les 2000 foyers fiscaux que nous sommes, se comptent parmi les absents faute d'invitation...

Mieux vaut une négociation même à réussite partielle...

Tout cela est dommageable à nos institutions.

Dans ce cadre d'édiction, nous osons espérer qu'un jour il ne viendra pas à l'idée de quelqu'un de vouloir créer un port à "dominante plaisance" loin de la mer, dans une région particulièrement limoneuse par nature, à trois ou quatre heures de la côte (seulement au jusant... donc inaccessible aux loisirs) et où les coûts incontournables de dragage deviendraient particulièrement exorbitants à la seule charge de plaisanciers non consultés de la mise à l'étude à la réalisation... et... à la charge de contribuables européens mal informés au travers de subventions nécessaires mais discutables au regard de nos voisins.

En conséquence, je ne puis accepter au nom des plaisanciers dont la plupart sont retraités (d'où ce terme de petite plaisance sur nos côtes je vous le rappelle), de nous voir selon les termes de la Loi, IMPOSES PAR DISCRIMINATION...

Il n'y a pas selon vos termes de taxes ou de péages prévus pour les usagers extérieurs qui circulent sur les sites concernés, pour les mises à l'eau et jouissance du plan d'eau au quotidien, pour les enfants qui y jouent, pour les personnes qui y pratiquent des loisirs, pour les pêcheurs qui y travaillent (qui pêchent la civelle aussi), ni pour les touristes qui parcourent ce domaine public maritime (quais et ouvrages portuaires) qui "nous est si cher" , il s'agit bien et sans aucun doute de discrimination.

Afin d'éviter un climat conflictuel, des démarches fermes et résolues, programmées, nous souhaiterions avec votre compréhension, la réouverture de ce dossier et la suspension pour révision quant aux imputations des lignes budgétaires afférentes. La Loi vous y autorise.

Dans cette attente, espérant Monsieur DENIAUD que vous comprendrez notre insistance et saurez la transmettre avec plus de tact, je vous prie de croire en mes meilleures et sincères salutations.

Daniel Marié
Président de l'UNAN 44
Président de l'AUPP (Pornic)

PJ : Communiqué de presse transmis fin novembre

LES BREVES

Le Siège de l'APPBP. Depuis fin juillet 2005, la municipalité de la Baule a mis à la disposition de notre Association un local situé à coté de la Capitainerie que nous avons aménagé courant Août afin de bien vous y recevoir.

Nous y tenons une permanence tous les samedis de 11heures à 12h.30. Les membres du Conseil d'Administrations présents sont heureux de vous y accueillir et de vous apporter les dernières infos sur la vie du port et l'évolution des affaires en cours. Vos avis et idées qui pourront améliorer notre vie de plaisanciers seront les bienvenues.

Nous y rassemblons aussi divers documents papiers sur :

La législation en vigueur.

Les AVNAV et AVURNAV des départements 44 et 56 et pour la saison 2006 ceux du 85.

Bien sur rien ne nous interdit de prendre un pot ensemble, c'est l'heure de l'apéritif et ce sera aussi l'occasion de faire des projets de sorties en mer, de parties de pêches, et de prévoir se retrouver lors de nos sorties.

Extincteurs – En 2004 et 2005, des plaisanciers du ponton C ont organisé la venue d'une Société de Vérification des extincteurs sur le quai face au ponton ; nous envisageons de le faire au niveau de l'association, devant notre siège Square du Gal Masson, plusieurs Samedi matin en mai, juin et peut être juillet. En plus du coté pratique, nous essayons d'obtenir un prix compétitif, nous sommes en attente de tarifs et de dates, nous vous donneront ces informations lors de l'Assemblée Générale du 15 avril prochain.

Croisière PENBRON-ARZAL-PENBRON. Cette année ce sera la 23^{ème} et elle aura lieu les 10 et 11 juin. Plusieurs bateaux du port y participent. Pour info il s'agit de mettre son bateau et son équipage au service du Docteur MOUTET du Centre Hélio-Marin de Penbron pour emmener pendant ces 2 jours un handicapé et son accompagnateur à bord. C'est formidablement bien organisé, intendance fournie, assistance médicale, etc..., c'est la fête à Arzal sous chapiteau le Samedi soir et les contacts y sont très enrichissants. Pour tous renseignements, s'adresser au Centre Hélio-Marin de Penbron 44420 La TURBALLE tel : 02 40 62 75 00.

SNSM. Notre port ne participe pas beaucoup à l'aide à la SNSM, essayons d'y remédier, il y a plusieurs façon de le faire :

Un tronc SNSM est à votre disposition dans notre siège.

Des documents pour faire un don par chèque, déductible de nos revenus, sont aussi disponibles au siège APPBP.

Participer aux manifestations destinées à les aider, il y a une semaine de la SNSM du 18/07/06 au 25/07/06, organisée par le Port d'échouage de Pornichet. Il s'agit là de promener avec son bateau, pendant 2 heures dans la baie, des touristes qui en contre partie font un don à la SNSM. Merci d'y penser, en 2005 il n'y a eu que 2 bateaux de notre port à y participer. Ce que réalise ces sauveteurs bénévoles est tout à fait remarquable. Si vous voulez les rencontrer, ils assurent une permanence tous les samedis matins de 10h. à 12h. dans leur local du nouveau port de Pornichet sur son parking.

Sorties 2006 – L'UNAN 44, nous permet des rencontres avec les autres Clubs et Associations de Loire Atlantique, ces derniers sont prêts à nous accueillir dans leurs projets de croisières et de sorties en mer. D'ores et déjà, une liste de sorties est disponible à l'attention des navigateurs intéressés au local APPBP.

Assemblée Générale 2006 de l'APPBP, Elle aura lieu le Samedi 15 avril à 18 heures au POULIGUEN salle du Foyer des Anciens, au bord du Parking derrière l'église.

Cocktail de Juillet 2006

Cocktail d'Août 2006

LA VIE DES PONTONS

Suite à nos différentes interventions (cf. : dragages, travaux du port etc...) Monsieur LAUMONIER directeur Général de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint Nazaire s'est engagé par courrier sur le renouvellement des pontons du premier bassin pour la somme de 1 000 000 €. Réalisation fin du premier semestre 2006.

A l'examen de ce projet ambitieux, nous avons rencontré la CCI pour étude conjointe du projet. A l'issue de cette étude, il a été décidé que par souci d'économie, les passerelles ne seraient pas changées en dehors de la rénovation des « platelages » (plancher) qui pourrait conduire à une économie de 50%

Les cales de carénages : elles ne seront pas mise aux normes pour la saison. Nous restons vigilants et ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'une décision définitive aura été prise. La CCI nous a par ailleurs informé que la réalisation, de ces cales ne dépendait plus d'eux mais du SIVU du port (pour des problèmes de raccordement des eaux). En tout état de cause le coût de ces travaux a déjà été provisionné pour l'exercice 2004. Nous restons attentifs à ce que les coûts ne dépassent pas les montants provisionnés et qu'une « rallonge » soit demandée à nous plaisanciers. Affaire à suivre...

Problème du dragage : En son temps, le comité ad hoc constitué par le SIVU du port a confié à la société SOGREAH le soin de réaliser une étude sur les origines d'envasement du port et des solutions éventuelles à mettre en œuvre pour un usage permanent du port sans augmentation sauvage comme ce fut le cas en 2006. La société a rendu son rapport le 16 janvier lors d'une réunion à laquelle vos représentants ont assistés. Une présentation succincte en sera faite à l'occasion de notre prochaine assemblée Générale.

DB

ARTICLE PARU DANS LA BAULE PLUS DE MARS 2006

Yves Métaireu justifie l'intervention de la collectivité dans le dragage du port de La Baule – Le Pouliguen

C'est une bonne nouvelle pour les plaisanciers qui craignaient de devoir financer l'intégralité des frais de dragage du port de La Baule – Le Pouliguen. Yves Métaireu, maire de La Baule, président de Cap Atlantique et président du syndicat du port de La Baule – Le Pouliguen, vient de répondre à la Chambre régionale des comptes qui avait critiqué le financement des travaux de dragage du port par la collectivité. Yves Métaireu estime que « le port du Pouliguen, avant d'être un port de plaisance, est un étier. Il s'agit d'un espace naturel qui doit être entretenu si l'on veut qu'il continue à remplir sa fonction qui est d'alimenter en eau les marais salants. Ce n'est en aucun cas un ouvrage artificiel comme peut l'être le port de plaisance de Pornichet. La charge de son

entretien ne peut incomber aux seuls plaisanciers ». Cette position d'Yves Métaireu rejoint les propos tenus par André Trillard, sénateur UMP de Loire-Atlantique qui, dans notre numéro de La Baule+ de juillet 2005, estimait que le financement de certains travaux du port relevait également d'une décision environnementale : « J'ai entendu certains commentaires sur le fait que le nautisme serait un sport de bourgeois : allez donc dire aux centaines d'ouvriers qui entretiennent des bateaux de plaisance que c'est un sport de bourgeois ! C'est une activité de loisirs qui est normale dans la région : jusqu'à nouvel ordre, nous n'avons pas la montagne ! Mais ce dont personne ne parle, c'est que le comblement de l'Etier du Pouliguen va boucher une partie de l'arrivée d'eau sur une partie des marais salants ».

Composites services

Travaux sur site

FRITSCH Alexandre

- Travaux polyester et époxy
- Reprises de gel-coat
- Application de peintures et vernis
- Réalisation de pièces sur mesures
- Bois époxy/ contreplaqué/ lamellés collés

Tel : 06 24 62 30 04

@ : composites.services@wanadoo.fr

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux adhérents de l'APPBP sur présentation de leur carte de membre.

LA BOUTIQUE

Dès notre assemblée Générale, équipez vous de polos et de casquettes (collection Pen Duick) brodés avec le nouveau logo de l'Association. De nouveaux guidons sont également en cours de confection.

Prix de vente :

- Polo blanc brodé au logo APPBP 15 €
- Casquette brodée au logo APPBP 8 €
- Guidon 5 €

EN DIRECT DE LA CAPITAINERIE

Lors de notre dernière réunion avec la CCI, nous avons fait part à Mr CIENEWSKI de quelques réclamations des usagers concernant :

- ♦ **Question** Disponibilité de l'étain du deuxième bassin occupé depuis plusieurs mois par la péniche de ABECEDAIRE . **Réponse** : c'est pour libérer sa place pendant le dragage du 2^{ème} bassin c'est exceptionnel.
- ♦ **Question** Propreté des cales de carénage. **Réponse** : a partir de mars, elles sont nettoyées régulièrement. Avant cette date, faire une demande à la capitainerie.
- ♦ **Question** Présence d'une épave sur la cale de carénage du bassin intermédiaire. **Réponse** à ce jour, juridiquement, elle ne peut pas être déplacée.

MERCI AUX ASC

Soulignons que c'est grâce à la diligence de notre partenaire : les ASC, que vous recevez en temps et en heure votre revue « Le Petit Pavillon Bleu », et ce, sans frais d'envoi pour l'association. N'hésitez pas à les consulter !!

CRR, Licence : L'ESSENTIEL

Les questions que vous pouvez vous poser :

Le programme du Certificat de Radiotéléphonie Restreint a été adapté aux nouvelles générations de VHF ASN (arrêté du 18 mai 2005), il requiert désormais la maîtrise de procédures et menus spécifiques permettant la communication à l'aide de l'Appel Spécifique Numérique. Les personnes ayant obtenu le CRR avant le 1^{er} octobre 2004 n'ont pas à passer de module complémentaire et peuvent utiliser une VHF ASN. Il leur est cependant conseillé de parfaire leurs connaissances en consultant le manuel de préparation de l'ANFR.

Quelles sont les conditions pour utiliser une VHF fixe ou portative (ASN ou classique)

- Il faut obligatoirement être titulaire d'un CRR obtenu après réussite à l'examen et délivré par l'ANFR. Les frais d'inscription sont de 78 €.
- Il est obligatoire d'avoir une licence de station de bord qui autorise la présence d'équipements radioélectriques embarqués sur un navire. Elle est renouvelée chaque année par l'ANFR et permet d'être identifiée auprès des organismes de secours (CROSS, CNES). Depuis 2000, l'ANFR n'a pas perçu de redevance au titre de la licence.

Je vais acheter une VHF ASN. Comment faire pour passer le CRR

Pour vous préparer à l'examen, téléchargez gratuitement sur www.anfr.fr le manuel de préparation au CRR qui comporte des exemples de questions d'examen. Vous pouvez aussi faire appel à un bateau école ou à un centre de formation.

Pourquoi faire une demande de licence alors que j'ai déjà obtenu le CRR

Le CRR est un examen, la licence est un droit à utiliser les fréquences. Elle détaille les équipements radioélectriques embarqués, les coordonnées du titulaire et les caractéristiques du navire (immatriculation, MMSI, type de navire...). Ces données sont transmises aux organismes de secours en mer (plus de 130000 navires sont référencés dans la base de données de l'ANFR).

La licence peut être réclamée par les autorités compétentes en France et à l'étranger.

www.anfr.fr (rubrique Radio maritime)

Licences 03 29 42 20 68	Email : licence@anfr.fr
MMSI 03 29 42 20 51	Email : licence@anfr.fr
Certificat 03 29 42 20 74	Email : crr@anfr.fr

COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou soldes.